

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-neuf heures quinze heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL se sont réunis à la mairie sous la présidence de David COLAS, Maire.

Etaient présents : David COLAS, Jean-Philippe CLEMENT, Béatrice BAVART, Cécile BENOIST d'AZY, Aurélie MULLER, David CAILLOT, Stéphane SAUVIGNON, Sylvie GIRARD

Excusé : Gilles THEBAULT

Absent : Franck BOVE

Béatrice BAVART est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

39/2025 – APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

40/2025 – APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

41/2025 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS POUR UN PROJET DE CASIERS COMMERCANTS

42/2025 – DELIBERATION SUR L'OPPORTUNITE DE LA COMMUNE A ACQUERIR UNE LICENCE IV

43/2025 - AVIS SUR LA CARTOGRAPHIE PROPOSEE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PARCELLES INEXPLOITEES, INCULTES OU PEUVENT ÊTRE INSTALLEES DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (friches, anciennes carrières, mines, délaissés routiers...)

44/2025 – MOTION DE SOUTIEN A MONSIEUR JEAN-PHILIPPE CLEMENT EN TANT QUE CONSEILLER MUNICIPAL ET QUE 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

39/2025 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2025

40/2025 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2025

41/2025 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS POUR UN PROJET DE CASIERS COMMERCANTS

Vu le CGCT,

Vu la délibération 9/2024 du 14 mars 2024 concernant le devenir de la Poste décidant d'aménager ce bâtiment en tiers lieu communal et entre autres d'acquérir et installer des casiers réfrigérés pour favoriser les circuits courts et soutenir le commerce de proximité

Considérant la réunion avec des commerçants et producteurs locaux

Après avoir relu le règlement du fonds de concours de la CCSN,

Après avoir examiné les estimations dont le montant total hors taxes ne dépasse pas 25 000 € + 10 % éventuel,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, souhaite réaliser le projet d'achat et d'installation de casiers commerçants réfrigérés. Le Conseil Municipal décide de présenter un dossier de demande de fonds de concours auprès de la CCSN pour le projet d'achat et d'installation de casiers réfrigérés commerçants

Il charge le Maire de présenter et signer tout document relatif à cette demande et valide le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Recettes	Montant en € (HT)	%
Achat et installation de casiers réfrigérés commerçants	27500€	Autre financement		
		Fonds de concours	12500.00€	45.45
		Autofinancement	15000.00€	54.45
TOTAL	27500€	TOTAL	27500.00€	100

42/2025 – DELIBERATION SUR L'OPPORTUNITE DE LA COMMUNE A ACQUERIR UNE LICENCE IV

Vu le CGCT

Vu le Code de la santé publique et particulièrement les articles L3332-1-1 et L3332-3, L3332-2 et L3332-11

Considérant le projet de tiers lieu à l'ancienne Poste avec la gestion par une association pour proposer des animations

Considérant que s'il y a une ouverture de bar ou restaurant ou toute activité qui nécessite une licence IV et que sur la commune, il n'en existe pas

Monsieur le Maire expose que la commune a l'opportunité d'acquérir auprès de Monsieur Rock, la licence IV de l'hôtel restaurant le Bel air de Decize

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'achat de la licence IV à Monsieur Rock pour un montant de 8000€. Il délègue Monsieur le Maire pour faire les

démarches. Les conditions de mise à disposition de la licence feront l'objet d'une délibération ultérieure.

43/2025 - AVIS SUR LA CARTOGRAPHIE PROPOSEE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PARCELLES INEXPLOITEES, INCULTES OU PEUVENT ÊTRE INSTALLEES DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (friches, anciennes carrières, mines, délaissés routiers...)

Vu le CGCT

Vu le code de l'urbanisme

Vu la délibération n°34/2025 sur l'avis conforme sur les zones d'accélération d'énergie renouvelables

Considérant la cartographie proposée par la chambre d'agriculture des parcelles inexploitées incultes ou peuvent être installés des panneaux photovoltaïques (friches, anciennes carrières, mines, délaissés routiers...)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, ne retient aucune zone proposée car les parcelles choisies sont dans des zones urbanisées principalement. La seule parcelle hors partie urbanisée est plantée de noyers.

44/2025 – MOTION DE SOUTIEN POUR MONSIEUR JEAN- PHILIPPE CLEMENT 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE – VICTIME D'UNE AGRESSION DANS L'EXERCICE DE SON MANDAT LE 30 OCTOBRE 2025

Alors que Monsieur Jean- Philippe CLEMENT assurait dans le cadre de son mandat et de la délégation du Maire pour le suivi des travaux, et particulièrement le travail de broyage des haies assuré par un prestataire, lorsque celui-ci a été violemment pris à partie par un tiers mécontent des actions conduites.

Des échanges houleux et des intimidations ont déjà pu avoir lieu entre des protagonistes et des élus communaux sur d'autres sujets, mais jamais dans de telles proportions, allant cette fois jusqu'à des empoignades.

Les élus communaux agissent dans le cadre de leurs prérogatives, de la loi et de l'intérêt général et ne sauraient être des cibles.

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire, le 6 novembre 2026, dénonce unanimement de tels agissements et solidaire de Monsieur Jean- Philippe CLEMENT.

QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 11 novembre à 9h15
- Prochaine réunion le 18 décembre à 19h15

